



## Table des matières

Mot du ministre .....	2
Introduction.....	3
Les principales conclusions de l'année civile 2024 sont les suivantes :.....	4
Remarque sur la qualité des données.....	4
Application de la Loi .....	5
Permis.....	5
Nombre de permis délivrés en 2024 selon la catégorie et l'âge .....	6
Nombre de permis délivrés en 2024 selon la catégorie et la localité .....	7
Cartes d'identité générale .....	8
Nombre de cartes d'identité selon le type et l'âge en 2024 .....	8
Immatriculation de véhicules.....	9
Nombre d'immatriculations de véhicules en 2024 selon le type de véhicule .....	9
Relevés de dossier de conduite .....	10
Nombre de relevés produits en 2024 selon l'âge .....	10
Nombre de déclarations d'accident .....	11
Examens .....	12
Nombre d'examens passés en 2024 selon la catégorie et le type d'examineur .....	12
Transactions, revenus, délais de traitement et déclarations d'accident .....	13
Nombre de transactions et revenus en 2024.....	13
Délais de traitement pour l'obtention d'un permis de conduire ou d'une carte d'identité en 2024 .....	13
Délais de traitement pour l'obtention d'un permis de conduire ou d'une carte d'identité en 2024 (suite) .....	14

Sécurité routière .....	15
Incidents routiers.....	15
Nombre d'incidents routiers en 2024 selon l'âge .....	16
Nombre d'incidents routiers en 2024 selon la localité.....	17
Nombre d'incidents routiers en 2024, les causes étant classées selon l'âge .....	17
Nombre d'incidents routiers en 2024, les causes étant classées selon la localité.....	18
Infractions routières.....	18
Nombre d'infractions routières et de sanctions administratives en 2024, selon l'âge .....	18
Nombre d'infractions routières et de sanctions administratives en 2024, selon la localité	20
Points d'inaptitude.....	21
Nombre de situations nécessitant l'inscription de points d'inaptitude en 2024, selon l'âge	21
.....	21
Annexe A : Autres questions .....	22
Conducteurs du Nunavut à l'extérieur du territoire .....	22
Nombre d'incidents routiers .....	22
Nombre d'infractions routières et de sanctions administratives .....	22
Nouveautés en matière organisationnelle .....	23

## Mot du ministre

J'ai le plaisir de présenter le rapport annuel du gouvernement du Nunavut sur la *Loi sur la sécurité routière*. Le présent rapport a été préparé par le ministère des Services communautaires conformément aux paragraphes 328.1 (1 à 3) de la *Loi sur la sécurité routière* et présente les données du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

Au cours de la dernière année, nous avons réalisé d'importants progrès dans l'amélioration des services concernant les véhicules motorisés destinés aux Nunavoises et Nunavois. La plupart des localités sont maintenant « en ligne », ce qui signifie que leur bureau local de liaison gouvernementale ou leur bureau des véhicules motorisés peut se connecter directement à notre système central. Grâce à cette mesure, nous pouvons traiter les demandes plus rapidement et de manière plus fiable, ce qui permet aux résidents d'obtenir les services dont ils ont besoin sans subir de longs délais. Par exemple, à Arviat, où ils ont commencé à traiter les demandes en ligne en 2023, les délais de traitement se sont considérablement améliorés. Ainsi, ils ont pu examiner 481 demandes dans un délai de 30 jours en 2024.

Dans tout le territoire, 92 % de toutes les demandes de permis de conduire et de cartes d'identité générales ont été traitées dans un délai de 30 jours. Ce niveau de rendement témoigne du dévouement du personnel du ministère et de la puissance de nos systèmes. Alors que le ministère continue d'étendre ses services en ligne et d'augmenter le nombre d'examineurs qualifiés, nous restons déterminés à améliorer la sécurité routière et à faciliter l'accès aux services dans toutes les localités.

Merci à tous les membres du personnel et à tous les partenaires pour leurs efforts continus visant à assurer au Nunavut des services de transport sécuritaires, efficaces et équitables.

Cordialement,

David Akeeagok

Ministre des Services communautaires

## Introduction

La *Loi sur la sécurité routière* du Nunavut établit le cadre pour la prestation sécuritaire et efficace des services liés à la sécurité routière et aux services concernant les véhicules motorisés dans le territoire. Le ministère des Services communautaires est aussi responsable de rendre compte chaque année des objectifs énoncés dans la Loi.

L'article 328.1 définit les exigences en matière de rapports comme suit :

*« 328.1. (1) Au cours des neuf premiers mois de chaque année civile, le registraire établit et présente au ministre, pour l'année civile précédente, un rapport annuel comprenant les questions suivantes :*

- a) l'application de la présente loi par le Gouvernement du Nunavut;*
- b) la sécurité routière au Nunavut;*
- c) toute autre question soulevée par le ministre.*

*Renseignements personnels*

*(2) Le rapport visé au paragraphe (1) ne comprend aucun renseignement personnel au sens de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée.*

*Rapport déposé*

*(3) Le ministre dépose devant l'Assemblée législative le rapport présenté aux termes du paragraphe (1) au cours de la première séance de l'Assemblée législative qui suit la présentation du rapport et qui offre une occasion raisonnable de le déposer. L.Nun. 2017, ch. 28, art. 1. »*

À ce titre, le rapport annuel de 2024 sur la *Loi sur la sécurité routière* fournit des données sommaires, et donc aucune donnée à caractère personnel en lien avec la gestion globale des services concernant les véhicules motorisés et la sécurité routière. Le rapport est divisé en deux sections principales : l'application de la Loi et la sécurité routière.

## Les principales conclusions de l'année civile 2024 sont les suivantes :

---

- Le ministère a délivré 3 473 permis de conduire dans l'ensemble du territoire;
- 92 % des permis de conduire et des cartes d'identité générale ont été traités dans un délai de 30 jours ou moins;
- 98 % des permis de conduire et des cartes d'identité générale ont été traités en ligne et le reste (2 %) a été traité hors ligne;<sup>1</sup>
- 92 % des transactions en ligne ont été traitées dans un délai de 30 jours; moins de 1 % d'entre elles ont nécessité 90 jours ou plus;
- Moins de 1 % des transactions hors ligne ont été effectuées dans un délai de 30 jours et moins de 1 % ont pris 90 jours ou plus pour être traités; 65 % des transactions hors ligne ont été effectuées dans un délai variant entre 31 et 60 jours.
- Le ministère a fait passer 1 271 examens pratiques et 3 471 examens théoriques qui ont été répartis entre le personnel du GN et les examinateurs tiers;
- Les excès de vitesse et les conduites avec facultés affaiblies représentaient respectivement 20,3 % et 33,5 % des 251 infractions routières constatées dans les limites du territoire;
- Les excès de vitesse représentaient 54,5 % du total des 44 infractions routières constatées à l'extérieur du territoire.
- Il y a eu 3 décès liés aux accidents de la route au Nunavut en 2024.

## Remarque sur la qualité des données

---

Certains partenaires administratifs et d'application de la loi utilisent des techniques de collecte de données différentes. Pour ces raisons, certaines des données présentées dans le présent rapport doivent être interprétées avec prudence.

---

<sup>1</sup> Voir la section sur les nouveautés en matière organisationnelle pour connaître les définitions du traitement de documents « en ligne » et « hors ligne ».

## Application de la Loi

Le ministère des Services communautaires est responsable de l'application de la *Loi sur la sécurité routière*. Cela comprend la prestation de services de délivrance de permis de conduire, de cartes d'identité générale, d'immatriculation des véhicules, d'examens de conduite ainsi que de tenue à jour des dossiers de conduite pour les titulaires de permis du Nunavut, entre autres fonctions administratives.

### Permis

---

Le *Règlement sur les permis de conduire* du Nunavut établit sept catégories de permis à l'annexe A (paragraphe 2(1)). Les types de permis les plus couramment délivrés sont les permis de catégorie 5, qui permettent au titulaire de conduire des véhicules à passagers privés, ainsi que les permis de catégorie 7, qui permettent au titulaire de conduire n'importe quel véhicule de catégorie 5 ou 6 pendant l'apprentissage de la conduite. Le ministère fait un suivi annuel de la délivrance des permis selon l'âge, la localité et le type de véhicule; ces données sont présentées sous forme de tableau ci-dessous.

- **Catégorie 5 :**

Il s'agit du permis standard pour conduire la plupart des véhicules de tourisme, y compris les voitures, les camions et les fourgonnettes. Au Nunavut, l'âge minimum pour obtenir un permis de catégorie 5 est de 16 ans.

- **Catégorie 6 :**

Ce permis est destiné aux motos et autres véhicules à deux roues.

- **Catégorie 7 :**

Il s'agit d'un permis d'apprenti, permettant à une personne de conduire un véhicule sous surveillance. Au Nunavut, l'âge minimum pour obtenir un permis de catégorie 7 est de 15 ans.

Remarque : Les permis de catégorie 5, 6 et 7 exigent de passer un examen médical à 75 ans, à 80 ans, puis tous les deux ans après 80 ans.

- **Catégories 1, 2, 3 et 4 :**

Il s'agit de permis commerciaux, chacun ayant des conditions spécifiques et autorisant la conduite de certains types de véhicules. Ils nécessitent tous un permis de catégorie 5 et sont soumis à des exigences médicales. Ces permis commerciaux incluent :

- **Catégorie 1 :** Permet la conduite d'ensembles camion-remorque, y compris ceux équipés de freinage pneumatique.
- **Catégorie 2 :** Permet la conduite d'autobus de plus de 24 passagers.
- **Catégorie 3 :** Permet la conduite de véhicules à trois essieux ou plus.
- **Catégorie 4 :** Comprend les taxis, les ambulances et les petits autobus.

### **Nombre de permis délivrés en 2024 selon la catégorie et l'âge<sup>2</sup>**

	15 à 19	20 à 24	25 à 29	30 à 34	35 à 39	40 à 44	45 à 49	50 à 54	55 à 59	60 et +	Tot al
<b>Catégorie 1</b>	0	4	6	6	3	5	8	7	3	2	44
<b>Catégorie 2</b>	1	0	3	9	9	5	5	3	3	2	40
<b>Catégorie 3</b>	2	27	51	53	58	43	33	18	14	7	306
<b>Catégorie 4</b>	1	6	8	18	16	10	8	13	4	7	91
<b>Catégorie 5</b>	165	250	313	321	289	230	184	146	113	157	2168
<b>Catégorie 6</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Catégorie 7</b>	194	153	118	121	88	54	38	20	23	15	824
<b>Catégories 1 et 6</b>	0	0	1	0	1	0	1	0	0	3	6
<b>Catégories 2 et 6</b>	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1	3
<b>Catégories 3 et 6</b>	0	0	1	3	3	1	0	4	2	1	15
<b>Catégories 4 et 6</b>	0	0	0	3	1	3	0	0	0	2	9
<b>Catégorie 5 et 6</b>	1	1	7	11	7	4	10	5	9	9	64

<sup>2</sup>Une personne peut détenir plusieurs types de permis. Les catégories « 1 et 6 », « 2 et 6 », « 3 et 6 », « 4 et 6 » et « 5 et 6 » désignent les personnes qui ont obtenu à la fois un permis de catégorie 1 à 5 et un permis de catégorie 6 en 2022. Un permis de catégorie 6 permet à son titulaire de conduire une motocyclette.

### Nombre de permis délivrés en 2024 selon la catégorie et la localité<sup>3</sup>

	Cat égo rie 1	Cat égo rie 2	Cat égo rie 3	Cat égo rie 4	Cat égo rie 5	Cat égo rie 6	Cat égo rie 7	Catég ories 1 et 6	Catég ories 2 et 6	Catég ories 3 et 6	Catég ories 4 et 6	Catég ories 5 et 6
Arctic Bay	0	0	16	0	37	0	16	0	0	0	0	1
Arviat	1	2	24	2	74	0	24	0	0	0	0	0
Baker Lake	9	0	21	0	76	0	29	0	0	0	0	1
Camb ridge Bay	0	1	8	3	107	0	22	0	1	2	0	1
Chest erfield Inlet	1	0	5	0	14	0	5	0	0	0	0	0
Clyde River	0	2	18	0	33	0	28	0	0	0	0	0
Coral Harbo ur	0	1	8	0	11	0	1	0	0	0	0	0
Gjoa Haven	0	0	14	1	78	0	21	0	0	1	0	0
Grise Fiord	0	0	1	0	5	0	1	0	0	0	0	0
Iglooli k	0	2	10	3	36	0	29	0	0	0	0	0
Iqaluit	10	19	84	76	105 9	0	361	6	1	12	8	51
Kimmi rut	0	0	1	0	16	0	0	0	0	0	0	1
Kinng ait	0	0	6	0	54	0	39	0	0	0	0	0
Kugaa ruk	0	1	4	0	19	0	12	0	0	0	0	0
Kuglu ktuk	1	0	2	1	31	0	16	0	0	0	0	2
Nauja at	0	4	7	0	44	0	22	0	0	0	0	2
Pangn irtung	0	4	15	0	62	0	41	0	0	0	0	1
Pond Inlet	0	0	12	0	56	0	16	0	0	0	0	0
Qikiqt arjuaq	0	0	1	0	22	0	19	0	0	0	0	0

<sup>3</sup>Une personne peut détenir plusieurs types de permis. Les catégories « 1 et 6 », « 2 et 6 », « 3 et 6 », « 4 et 6 » et « 5 et 6 » désignent les personnes qui ont obtenu à la fois un permis de catégorie 1 à 5 et un permis de catégorie 6 en 2022. Un permis de catégorie 6 permet à son titulaire de conduire une motocyclette.

<b>Rankin Inlet</b>	22	4	17	5	277	0	81	0	1	0	1	3
<b>Resolute Bay</b>	0	0	3	0	2	0	9	0	0	0	0	0
<b>Sanikiluaq</b>	0	0	10	0	9	0	20	0	0	0	0	0
<b>Sanirajak</b>	0	0	10	0	21	0	0	0	0	0	0	0
<b>Taloyoak</b>	0	0	3	0	18	0	8	0	0	0	0	0
<b>Whale Cove</b>	0	0	6	0	7	0	4	0	0	0	0	1
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>40</b>	<b>306</b>	<b>91</b>	<b>2168</b>	<b>0</b>	<b>824</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>15</b>	<b>9</b>	<b>64</b>

## Cartes d'identité générale

Les cartes d'identité générale sont couramment utilisées comme pièce d'identité avec photo pour les voyages en avion au lieu d'un passeport ou d'un permis de conduire. La partie VIII.1 de la *Loi sur la sécurité routière* traite des cartes d'identité et l'article 307.1 de la Loi stipule que le registraire peut délivrer des cartes d'identité.

### Nombre de cartes d'identité selon le type et l'âge en 2024

	<b>Nouvelle</b>	<b>Renouvelée</b>	<b>Remplacée</b>
<b>&lt; 15</b>	405	0	6
<b>15 à 19</b>	649	2	7
<b>20 à 24</b>	526	8	3
<b>25 à 29</b>	448	8	12
<b>30 à 34</b>	427	4	9
<b>35 à 39</b>	345	5	7
<b>40 à 44</b>	237	3	5
<b>45 à 49</b>	215	0	4
<b>50 à 54</b>	198	4	3

<b>55 à 59</b>	205	0	3
<b>60 et +</b>	345	4	4
<b>Total</b>	<b>4000</b>	<b>38</b>	<b>63</b>

## Immatriculation de véhicules

---

Les articles 5 à 30 de la *Loi sur la sécurité routière* traitent des exigences en matière d'immatriculation des véhicules au Nunavut. En général, pour qu'une personne puisse conduire un véhicule au Nunavut, le véhicule doit être immatriculé (par. 5 (a) et b)).

### *Nombre d'immatriculations de véhicules en 2024 selon le type de véhicule*

	<b>Nouvelle</b>	<b>Renouvelée</b>	<b>Dupliquée</b>
<b>Véhicule tout-terrain</b>	137	484	11
<b>Remorques – tous les types</b>	10	11	3
<b>Remorque commerciale</b>	10	56	2
<b>Véhicule commercial de 4 501 kg et plus</b>	38	167	0
<b>Véhicule commercial de moins de 4 500 kg</b>	122	487	17
<b>Construction</b>	55	110	3
<b>VTT des Forces</b>	0	1	0
<b>VTT du gouvernement</b>	24	54	0
<b>Véhicule de construction du gouvernement</b>	28	128	0
<b>Remorque du gouvernement</b>	1	6	1
<b>Véhicule gouvernemental</b>	160	522	17
<b>Motocyclette</b>	13	22	2
<b>Autocaravane de catégorie A</b>	0	0	0
<b>Autocaravane de catégorie B</b>	0	0	0
<b>Autocaravane de catégorie C</b>	1	2	0
<b>Aucune plaque d'immatriculation</b>	9	2	0
<b>Véhicule à passagers – privé</b>	273	1112	47
<b>Véhicule de fonction publique de 4 501 kg et plus</b>	0	12	0
<b>Véhicule de fonction publique de moins de 4 500 kg</b>	7	34	5
<b>Véhicule de location</b>	47	35	0
<b>Autobus scolaire</b>	4	4	0
<b>Véhicule de société de moins de 4 500 kg</b>	9	15	0
<b>Total</b>	<b>948</b>	<b>3264</b>	<b>115</b>

## Relevés de dossier de conduite

---

Un relevé de dossier de conduite est l'historique de conduite d'une personne et comprend des renseignements comme les rapports d'accident. Le paragraphe 3(1) du *Règlement sur les points d'inaptitude en matière de permis de conduire* stipule que le registraire des véhicules motorisés<sup>4</sup> doit tenir un dossier de conduite pour chaque conducteur auquel il délivre un permis de conduire. Les Nunavoises et Nunavois peuvent demander une copie de leur relevé de dossier de conduite en se rendant à un bureau de la Division des véhicules motorisés dans certaines localités. Dans toutes les autres localités, les Nunavummiuts peuvent demander leur relevé de dossier de conduite au bureau de liaison municipal de la localité ou au bureau local de liaison gouvernementale. Un relevé de dossier de conduite du Nunavut coute actuellement 15,00 \$.

Comme l'indique le tableau ci-dessous, 1465 relevés ont été produits en 2024. Bien que la différence soit marginale, les groupes d'âge de 30 à 34 ans et de 40 à 44 ans ont présenté la plus grande part de demandes.

### Nombre de relevés produits en 2024 selon l'âge

	15 à 19	20 à 24	25 à 29	30 à 34	35 à 39	40 à 44	45 à 49	50 à 54	55 à 59	60 et +	Total
Relevés produits selon l'âge du conducteur ou de la conductrice	39	119	182	214	177	209	136	147	99	143	<b>1465</b>

---

<sup>4</sup> Le registraire des véhicules automobiles est nommé en vertu du paragraphe 315(1) de la *Loi sur la sécurité routière*. Les attributions du registraire sont indiquées aux paragraphes 316(2) et (3) de la Loi.

### ***Nombre de déclarations d'accident***

En 2024, 33 déclarations d'accident ont été enregistrées. De ces 33 déclarations, une a été imprimée sur demande.

## Examens

Le paragraphe 68(2) de la *Loi sur la sécurité routière* stipule que les personnes, comme les nouveaux conducteurs ou les conducteurs qui souhaitent mettre à niveau leur permis, doivent réussir les examens de conduite théoriques et pratiques applicables. Les examinateurs sont nommés en vertu du paragraphe 319(1) de la *Loi sur la sécurité routière* et comprennent le personnel de la Division des véhicules motorisés ainsi que des examinateurs tiers.

Comme l'indique le tableau suivant, 1 271 examens pratiques et 3 471 examens théoriques ont été passés en 2024. Le personnel de la Division des véhicules motorisés (DVM) a fait passer 81,1 % de ces examens, alors que les examinateurs tiers ont fait passer les 18,9 % restants.

### **Nombre d'examens passés en 2024 selon la catégorie et le type d'examinateur<sup>5</sup>**

			Catégorie	A	F	Total						
			1	2	3	4	5	6	7	S	P	
Nunavut	Personnel de la DMV	Théorique	37	38	354	173	203	46	1712	19	201	2783
		Pratique	13	15	159	56	767	25	0	14	153	1202
	Tiers	Théorique	0	0	71	2	29	4	547	0	35	688
		Pratique	0	0	1	0	66	0	0	0	2	69

<sup>5</sup> Examens pratiques pour les catégories 1 à 6 (la catégorie 7 ne s'applique pas, car elle ne comporte pas d'examen pratique). « AS » indique l'autorisation pour les autobus scolaires et « FP » indique l'autorisation pour les freins pneumatiques.

## Transactions, revenus, délais de traitement et déclarations d'accident

Le système d'information sur les véhicules automobiles est notamment utilisé pour recueillir et stocker le nombre de transactions et les revenus liés aux permis de conduire, aux cartes d'identité générale, aux immatriculations et aux examens. La Division des véhicules motorisés enregistre les délais de traitement des permis de conduire et des cartes d'identité générale. De plus, la Division enregistre le nombre de déclarations d'accident soumises et imprimées.

### Nombre de transactions et revenus en 2024<sup>6</sup>

		Permis	Cartes d'identité	Immatriculations	Examens
<b>Nunavut</b>	<b>Nombre de transactions</b>	<b>4 490</b>	<b>4 724</b>	<b>10 903</b>	<b>7 761</b>
	<b>Revenus (\$)</b>	<b>140 510</b>	<b>0</b>	<b>567 780</b>	<b>81 730</b>

### Délais de traitement pour l'obtention d'un permis de conduire ou d'une carte d'identité en 2024<sup>7</sup>

		0 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Demandes au total
<b>Arctic Bay</b>	<b>Hors ligne</b>	0	0	0	0	0
	<b>En ligne</b>	183	1	0	0	184
<b>Arviat</b>	<b>Hors ligne</b>	0	0	0	0	0
	<b>En ligne</b>	481	0	0	0	481
<b>Baker Lake</b>	<b>Hors ligne</b>	0	0	0	0	0
	<b>En ligne</b>	360	2	0	0	362
<b>Cambridge Bay</b>	<b>Hors ligne</b>	0	0	0	0	0
	<b>En ligne</b>	254	161	9	10	434

<sup>6</sup> Les examens comprennent, en tout, un examen écrit (théorique) pour chaque catégorie, un examen sur les panneaux de signalisation, un examen de la vue, un ou plusieurs examens sur route, des qualifications relatives au freinage pneumatique, etc.

<sup>7</sup> La mention « en ligne » indique que les demandes ont été traitées au moyen d'une connexion Internet entre la localité et l'administration régionale (Iqaluit, Rankin Inlet ou Gjoa Haven). La mention « hors ligne » indique que la demande a été adressée à l'administration régionale et envoyée par la poste à partir de la localité où la demande a été présentée.

<b>Chesterfield Inlet</b>	<b>Hors ligne</b>	0	0	0	0	0
	<b>En ligne</b>	69	1	0	0	70
<b>Clyde River</b>	<b>Hors ligne</b>	0	0	0	0	0
	<b>En ligne</b>	222	0	0	0	222
<b>Coral Harbour</b>	<b>Hors ligne</b>	0	0	0	0	0
	<b>En ligne</b>	145	4	0	0	149
<b>Gjoa Haven</b>	<b>Hors ligne</b>	2	1	1	0	4
	<b>En ligne</b>	289	22	5	3	319

***Délais de traitement pour l'obtention d'un permis de conduire ou d'une carte d'identité en 2024<sup>8</sup> (suite)***

<b>Grise Fiord</b>	<b>Hors ligne</b>	0	0	0	0	0
	<b>En ligne</b>	23	0	0	0	23
<b>Igloolik</b>	<b>Hors ligne</b>	0	0	0	0	0
	<b>En ligne</b>	338	2	0	0	340
<b>Iqaluit</b>	<b>Hors ligne</b>	0	0	0	0	0
	<b>En ligne</b>	3033	25	0	0	3058
<b>Kimmirut</b>	<b>Hors ligne</b>	0	0	0	0	0
	<b>En ligne</b>	71	0	0	0	0
<b>Kinngait</b>	<b>Hors ligne</b>	0	0	0	0	0
	<b>En ligne</b>	322	5	0	0	327
<b>Kugaaruk</b>	<b>Hors ligne</b>	7	91	33	6	137
	<b>En ligne</b>	22	1	0	1	24
<b>Kugluktuk</b>	<b>Hors ligne</b>	0	0	0	0	0
	<b>En ligne</b>	101	82	21	6	210
<b>Naujaat</b>	<b>Hors ligne</b>	0	0	0	0	0
	<b>En ligne</b>	217	6	0	0	223
<b>Pangnirtung</b>	<b>Hors ligne</b>	0	0	0	0	0
	<b>En ligne</b>	333	8	1	0	342
<b>Pond Inlet</b>	<b>Hors ligne</b>	0	0	0	0	0
	<b>En ligne</b>	284	23	0	0	307
<b>Qikiqtarjuaq</b>	<b>Hors ligne</b>	0	0	0	0	0
	<b>En ligne</b>	120	5	0	0	125

<sup>8</sup> La mention « en ligne » indique que les demandes ont été traitées au moyen d'une connexion Internet entre la localité et l'administration régionale (Iqaluit, Rankin Inlet ou Gjoa Haven). La mention « hors ligne » indique que la demande a été adressée à l'administration régionale et envoyée par la poste à partir de la localité où la demande a été présentée.

Rankin Inlet	Hors ligne	0	0	0	0	0
	En ligne	774	2	0	2	778
Resolute Bay	Hors ligne	0	0	0	0	0
	En ligne	55	0	0	0	55
Sanikiluaq	Hors ligne	0	0	0	0	0
	En ligne	134	0	0	0	134
Sanirajak	Hors ligne	0	0	0	0	0
	En ligne	117	23	2	0	142
Taloyoak	Hors ligne	0	0	0	1	1
	En ligne	83	110	31	0	224
Whale Cove	Hors ligne	0	0	0	0	0
	En ligne	72	0	0	0	72
<b>Totaux</b>	<b>Hors ligne</b>	<b>9</b>	<b>92</b>	<b>34</b>	<b>6</b>	<b>141</b>
	<b>En ligne</b>	<b>8102</b>	<b>483</b>	<b>69</b>	<b>22</b>	<b>8676</b>

## Sécurité routière

Le ministère des Services communautaires est responsable de certains éléments de la sécurité routière conformément à la *Loi sur la sécurité routière*. Cette obligation comprend l'enregistrement de renseignements liés aux incidents routiers et aux infractions ainsi que l'utilisation d'un système fondé sur les points d'inaptitude pour suspendre ou annuler des permis de conduire.

### Incidents routiers<sup>9</sup>

Les paragraphes 261 a) à d) de la *Loi sur la sécurité routière* définissent les incidents devant être déclarés comme suit :

*... un incident survenant sur une route ou à côté de celle-ci, impliquant un véhicule et qui entraîne...*

*a) des lésions à une personne ou le décès d'une personne;*

*b) une collision avec un véhicule laissé sans surveillance qui cause des dommages visibles à ce véhicule;*

<sup>9</sup> Les données dans cette section doivent être interprétées avec prudence. Les rapports incohérents ou incomplets de partenaires peuvent entraîner des sous-estimations, des surestimations et des écarts entre les totaux des tableaux.

c) une collision avec un objet inanimé ou avec un animal lorsque le conducteur croit, ou devrait croire, pour des motifs raisonnables qu'il peut exister un danger pour la population;

d) une collision avec un animal lorsque le conducteur croit, ou devrait croire, pour des motifs raisonnables que l'animal a un propriétaire.

L.Nun. 2017, ch. 20, art. 36.

### Nombre d'incidents routiers en 2024 selon l'âge<sup>10</sup>

	<1 5	15 à 19	20 à 24	25 à 29	30 à 34	35 à 39	40 à 44	45 à 49	50 à 54	55 à 59	60 et +	Tot al
<b>Blessu re</b>	1	0	1	0	2	2	0	0	0	0	0	<b>6</b>
<b>Autre</b>	1	0	0	0	1	0	1	1	0	1	0	<b>5</b>
<b>Décès</b>	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	<b>3</b>

<sup>10</sup> « Autre » fait référence aux personnes impliquées dans un accident, mais qui n'ont pas subi de blessures déclarées. En raison de limitations liées aux données, ce tableau n'a pas pu être ventilé géographiquement. Il comprend toutes les données disponibles sur les incidents routiers impliquant des conducteurs du Nunavut, peu importe où ils se trouvent au Canada.

### **Nombre d'incidents routiers en 2024 selon la localité**

	<b>Blessure</b>	<b>Autre</b>	<b>Décès</b>
<b>Arctic Bay</b>	0	0	0
<b>Arviat</b>	0	0	0
<b>Baker Lake</b>	0	0	0
<b>Cambridge Bay</b>	0	1	0
<b>Chesterfield Inlet</b>	1	0	0
<b>Clyde River</b>	1	1	0
<b>Coral Harbour</b>	0	0	0
<b>Gjoa Haven</b>	2	1	0
<b>Grise Fiord</b>	0	0	0
<b>Igloolik</b>	0	0	1
<b>Iqaluit</b>	2	1	2
<b>Kimmirut</b>	0	0	0
<b>Kinngait</b>	0	0	0
<b>Kugaaruk</b>	0	0	0
<b>Kugluktuk</b>	0	0	0
<b>Nauyasat</b>	0	0	0
<b>Pangnirtung</b>	1	0	0
<b>Pond Inlet</b>	3	0	0
<b>Qikiqtarjuaq</b>	0	0	0
<b>Rankin Inlet</b>	0	0	0
<b>Resolute Bay</b>	0	0	0
<b>Sanikiluaq</b>	0	0	0
<b>Sanirajak</b>	0	0	0
<b>Taloyoak</b>	0	0	0
<b>Whale Cove</b>	0	0	0
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>3</b>

### **Nombre d'incidents routiers en 2024, les causes étant classées selon l'âge**

En 2024, les rapports d'incident n'étaient souvent pas remplis ou l'information fournie ne correspondait pas à celle de la Base nationale de données sur les collisions 2 (BNDC2). Par conséquent, ces données peu fiables ne sont pas présentées dans le présent rapport. Les rapports ultérieurs s'efforceront d'inclure ces données.

## Nombre d'incidents routiers en 2024, les causes étant classées selon la localité

En 2024, les rapports d'incident n'étaient souvent pas remplis ou l'information fournie ne correspondait pas à celle de la BNDC2. Par conséquent, ces données peu fiables ne sont pas présentées dans le présent rapport. Les rapports ultérieurs s'efforceront d'inclure ces données.

## Infractions routières<sup>11</sup>

L'article 336 de la *Loi sur la sécurité routière* stipule que quiconque enfreint la loi ou les règlements commet une infraction et encourt, sur déclaration sommaire de culpabilité, la peine prévue dans la loi.

## Nombre d'infractions routières et de sanctions administratives en 2024, selon l'âge<sup>12</sup>

	15 à 19	20 à 24	25 à 29	30 à 34	35 à 39	40 à 44	45 à 49	50 à 54	55 à 59	60 et +	Total
Conduite avec facultés affaiblies (CFA)	4	9	17	20	9	9	11	3	0	2	84
Suspension immédiate – 24 heures	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Suspension immédiate – 30 jours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Suspension immédiate – 90 jours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sans permis	0	1	0	0	0	2	1	0	1	0	5
Non immatriculé	0	3	4	3	9	4	4	2	1	3	33
Non assuré	0	0	2	1	1	2	0	1	0	0	7
Excès de vitesse	3	6	3	4	9	8	5	4	6	3	51
Conduite inattentive	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

<sup>11</sup> Les données dans cette section doivent être interprétées avec prudence. Les rapports incohérents ou incomplets de partenaires peuvent entraîner des sous-estimations, des surestimations et des écarts entre les totaux des tableaux.

<sup>12</sup>En raison de limitations liées aux données, ce tableau n'a pas pu être ventilé géographiquement. Il comprend toutes les données disponibles sur les incidents routiers impliquant des conducteurs du Nunavut, peu importe où ils se trouvent au Canada.

<b>Toutes les autres</b>	1	2	8	16	6	8	9	10	4	7	<b>71</b>
--------------------------	---	---	---	----	---	---	---	----	---	---	-----------

**Nombre d'infractions routières et de sanctions administratives en 2024, selon la localité**

	Conduite avec	Suspension immédiate – 24 heures	Suspension immédiate – 30 jours	Suspension immédiate – 90 jours	Sans permis	Non immatriculé	Non assuré	Excès de vitesse	Conduite inattentive	Toutes Autres
Arctic Bay	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Arviat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Baker Lake	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cambridge Bay	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chesterfield Inlet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Clyde River	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coral Harbour	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gjoa Haven	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Grise Fiord	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Igloolik	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Iqaluit	73	0	0	0	3	31	6	26	0	54
Kimmirut	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Kinngait	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Kugaaruk	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Kugluktuk	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Naujaat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pangnirtung	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pond Inlet	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Qikiqtarjuaq	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rankin Inlet	3	0	0	0	0	0	0	1	0	3
Resolute Bay	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sanikiluaq	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sanirajak	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Taloyoak	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Whale Cove	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>84</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>31</b>	<b>6</b>	<b>27</b>	<b>0</b>	<b>59</b>

## Points d'inaptitude

---

Le paragraphe 3(2) du *Règlement sur les points d'inaptitude en matière de permis de conduire* stipule que le registraire doit inscrire les points d'inaptitude au dossier du conducteur lorsqu'il prend connaissance de sa déclaration de culpabilité. L'annexe du Règlement fournit une liste des infractions et le nombre de points d'inaptitude qu'elles représentent.

Les paragraphes 5(1 à 3) du Règlement précisent que lorsqu'un conducteur a accumulé 12 points d'inaptitude ou plus, le registraire doit lui remettre une lettre d'avertissement et organiser un entretien téléphonique ou une entrevue personnelle entre le conducteur et un examinateur ou un agent de contrôle des permis de conduire. Si le conducteur n'assiste pas à l'entrevue, le registraire peut suspendre son permis de conduire et lui interdire de conduire un véhicule automobile jusqu'à ce qu'il assiste à l'entrevue.

Lorsqu'un conducteur a accumulé 15 points d'inaptitude ou plus, le registraire suspend le permis de conduire du conducteur et lui interdit de conduire un véhicule automobile pour une période d'un mois.

### ***Nombre de situations nécessitant l'inscription de points d'inaptitude en 2024, selon l'âge***

	15 à 19	20 à 24	25 à 29	30 à 34	35 à 39	40 à 44	45 à 49	50 à 54	55 à 59	60 et +	Total
<b>Suspension de permis de conduire</b>	3	6	13	21	9	6	9	2	0	2	<b>71</b>

## Annexe A : Autres questions

### Conducteurs du Nunavut à l'extérieur du territoire

---

Les tableaux ci-dessous résument les données disponibles sur les incidents routiers, les infractions routières et les sanctions administratives impliquant des résidents du Nunavut conduisant à l'extérieur du territoire.

#### *Nombre d'incidents routiers*

	Blessure	Autre	Décès
À l'extérieur du Nunavut	0	0	0

#### *Nombre d'infractions routières et de sanctions administratives*

	À l'extérieur du Nunavut
Conduite avec facultés affaiblies (CFA)	2
Suspension immédiate – 24 heures	0
Suspension immédiate – 30 jours	0
Suspension immédiate – 90 jours	0
Sans permis	2
Non immatriculé	2
Non assuré	1
Excès de vitesse	24
Conduite inattentive	0
Toutes les autres	13

## Nouveautés en matière organisationnelle

---

À la fin de 2019, le ministère a lancé un projet pilote à Taloyoak pour associer les bureaux de liaison gouvernementale locaux aux bureaux de la DVM afin de simplifier le traitement des permis de conduire et d'autres services. Ainsi, ces localités « hors ligne » deviennent « en ligne » lorsqu'elles utilisent le réseau informatique central du GN pour relier directement les bureaux de liaison gouvernementaux au système d'information sur les véhicules motorisés (SIVM).

Le processus de relier d'autres localités au SIVM s'est poursuivi tout au long de 2024 et, seule la localité de Kugaaruk est toujours « hors ligne ». On peut s'attendre à davantage d'améliorations en matière de service à la clientèle une fois la dernière localité connectée.

Le ministère a déployé de nombreux efforts pour augmenter le nombre d'examineurs accessibles dans le but d'offrir un meilleur service aux Nunavoises et Nunavois. Par ailleurs, il a formé trois examinateurs supplémentaires et entamé des négociations en vue de faire appel à des examinateurs tiers issus d'entreprises privées qui devraient être disponibles en ligne d'ici 2025.